



## **Le CH-FO signe le protocole d'accord pour la revalorisation des trois corps de direction**

**Le protocole a été signé ce vendredi 29 juillet à 11h00 dans la salle des accords de Grenelle du ministère du travail. Un an et demi après le début des négociations statutaires, il a pour objectif d'acter les engagements du ministère, de fixer les perspectives à venir et les chantiers à ouvrir. Le CH-FO se réjouit que les trois principaux syndicats de directeurs se retrouvent co-signataires de ce protocole. L'unité syndicale était indispensable.**

**Pour autant, le CH-FO tient à souligner les avancées sur lesquelles ses interventions spécifiques ont été déterminantes. Et dans un même souci d'objectivité, nous indiquons les revendications sur lesquelles nous avons agi de concert avec d'autres syndicats, notamment les organisations appartenant à des syndicats "confédérés".**

### **Les interventions spécifiques du CH-FO ont été à l'origine de nombreuses avancées :**

Sans être exhaustif, cela concerne :

- **L'acceptation que les dernières séances de négociations soient consacrées à l'écriture des projets de textes : décret et circulaire d'application de la PFR, décret sur les emplois fonctionnels de DH, et pas seulement à l'examen du protocole d'accord,**

- **La revalorisation de 10% de la part fixe** de la prime de fonction des DH et des D3S dès le passage à la PFR,
- L'acceptation de **cotations favorables de la part fonction des directeurs adjoints d'hôpital**, tant en classe normale qu'en hors classe,
- L'acceptation d'**un barème de progression favorable de la part Résultat de la PFR**,
- **Le doublement des emplois fonctionnels de DH**, soit 355,
- **L'acceptation du GRAF comme un 3ème grade d'avancement au choix pour les directeurs hors classe** et non comme des emplois nouveaux à la discrétion du ministère,
- **L'acceptation de la priorité à la revalorisation indiciaire des directeurs de soins et l'ouverture de négociations sur ce thème avec une première réunion en présence des représentants de la DGAFP et de la direction du budget (ce qui ne s'est jamais fait pour les corps de DH et D3S).**

## **Les revendications portées en commun avec d'autres syndicats :**

Sans être exhaustif, cela concerne :

- L'acceptation de **la transposition des avancées statutaires obtenues par les administrateurs civils**, notamment l'accès à la HEB BIS et la HEC pour les DH hors classe,
- L'acceptation du **cumul de la PFR avec la NBI et les indemnités de direction commune**,
- **Un système simplifié et régulé au plan national des cotations des parts Fonctions de la PFR**,

- L'acceptation de **la comparabilité des D3S et des DH** concernant les plafonds de PFR à définir pour les D3S ainsi que la revalorisation indiciaire,
- L'acceptation de **la comparabilité des DS avec les directeurs adjoints** concernant la revalorisation indiciaire et indemnitaire à définir,
- L'acceptation de **l'alignement des règles relatives au logement de fonction pour les DS sur celles des DH et des D3S.**

## **Le calendrier de la poursuite des négociations au sein du comité de suivi :**

### **Pour les DH :**

- **A partir de septembre 2011** : modalités d'accès au GRAF, entrée en vigueur du GRAF avant la fin du premier semestre 2012,
- **Dans les 3 mois suivant la publication du statut des administrateurs civils** : transposition dans le statut des DH des nouvelles grilles indiciaires et des échelons spéciaux,
- **PFR : entrée en vigueur au 1er janvier 2012.**

### **Pour les D3S :**

- **Revalorisation indiciaire** (hausse de 50% des échelons fonctionnels + GRAF + création d'un statut d'emploi fonctionnel) : publication des textes **avant la fin du 1er semestre 2012,**
- **PFR : entrée en vigueur au 1er janvier 2012.**

### **Pour les DS :**

**Revalorisation indiciaire** : publication des textes avant la **fin du 1er semestre 2012,**

**PFR : entrée en vigueur au 1er janvier 2012.**

**Pour plus d'informations, consulter le site internet du CH-FO**

**Le CH-FO défend les valeurs de respect, de raison et les intérêts des cadres hospitaliers et des directeurs.**